

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juillet 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4335)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 5

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Y aurait-il un retour des centres de déradicalisation ?

L'échec du centre de prévention et d'insertion à la citoyenneté lancé en 2016, après les attentats de 2015 doit nous éclairer. Ce n'est qu'au regard de cette expérience ratée que toute autre entreprise doit être envisagée.

Ajoutons en outre que ces centres ne sont pas adaptés à toutes les personnes et que ce serait une erreur de les imposer à toutes les personnes radicalisées ou aux terroristes islamistes.